



## CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 23 mai 2024

Responsable de service :  
Stéphanie TOURETTE

### DÉLIBÉRATION N° 14

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, M. Jonathan COULANDREAU, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Laetitia BOURDIER, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Dominique GAUDIN, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Angéline GLUARD, M. Patrick ROBIN, Mme Agnès de BRUYN, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Vincent HEUSICOM, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL,

Absent/s excusé/s représenté/s :

Mme Nadine NIVAULT donne procuration à M. Thierry LAMBERT  
Mme Estelle QUÉRÉ donne procuration à Mme Laëtitia BOURDIER  
Mme Sophie DESPRÉS donne procuration à Mme Marie-Christine MILLAUD  
M. Jean-François RABEAU donne procuration à M. le Maire  
M. Yan GENONET donne procuration à Mme Hélène RATA  
Mme Lisa TEIXEIRA donne procuration à M. Arnaud LATREUILLE

Secrétaire de séance : M. Jonathan COULANDREAU

Date de convocation .....	16/03/2024
Nombre de membres en exercice .....	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration .....	29

#### 14. Acquisition de la parcelle bâtie cadastrée AE 509 appartenant au C.C.A.S. d'Aytré et située 2 rue de la Résistance

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1311-9 à L.1311-12 et L.2241-1,

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.1111-1, L. 1211-1 et L.1212-1,

**CONSIDERANT** les bureaux actuels du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Aytré installés dans une partie de l'ensemble des bâtiments constituant l'espace Jacques Prévert, situé 2 rue de la Résistance sur la parcelle cadastrée AE 509 d'une superficie de 85 m<sup>2</sup> qu'il avait acquis le 22 septembre 2004,

**CONSIDERANT** que la commune a proposé au CCAS d'installer ses bureaux au sein du bâtiment communal du Parc Jean Macé qui a récemment fait l'objet d'une réhabilitation complète,

**CONSIDERANT** que cette acquisition permet de reconstituer l'ensemble immobilier historique Jacques Prévert dans son intégralité et d'engager une réflexion sur son devenir dans sa dimension d'îlot en cœur de ville,

**CONSIDERANT** l'avis du Domaine référencée n°2023-17028-90114 sur la valeur vénale de ladite parcelle bâtie en date du 14 décembre 2023,

**CONSIDERANT** l'avis de la Commission solidarités et logement social du 8 avril 2024,

**CONSIDERANT** l'avis de la Commission Aménagement du territoire, écologie et urbanisme du 26 avril 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 24 voix POUR,

- 5 abstentions

(Mme Hélène RATA + pouvoir Yan GENONET, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Vincent HEUSICOM)

Accepte l'acquisition de la parcelle bâtie cadastrée section AE n°509 d'une superficie de 85 m<sup>2</sup>, appartenant au C.C.A.S. d'Aytré et située 2 rue de la Résistance à Aytré, au prix de 200 000 euros,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tous les documents afférents à cette affaire.

Annexe 09 : Plan cadastral

Pour extrait conforme,

**Tony LOISEL**  
Maire



**Jonathan COULANDREAU**  
Secrétaire de séance